

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai, sur convocation adressée le 13 mai 2025, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 18h30, à la salle des fêtes de Bailleau-le-Pin sous la présidence de Philippe SCHMIT.

Présents : John BILLARD, Hervé BUISSON, Emilie BOUNOUANE, Vincent CARNIS, Michèle CAT, Olivier DANIEL, Frédéric DELESTRE, Michelle ELLEAUME, Joël FAUQUET, Marie-Claude FRANCOIS, Jean-Claude FRIESSE, David GALLOU (suppléant de François GOBLET), Pierre GIGOU, Sylvie GAREL, Jean-Luc GOIRAND, Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Laurence HUARD, Gérard HUET, Jacky HULINE, Martial LOCHON, Cyril LUCAS, Patrick MARTIN, Jacques MAUPU, Eric MEUNIER, Jérôme MEUNIER, Jocelyne MENAGER, Mélanie MOURANT-PERINO, Josette MOUTON, Richard PEPIN, Jean-Pierre POIRIER, Michel QUENTIN, Pascal RIOLET, Pierrette SALMON, Philippe SCHMIT, Bruno TARANNE, Véronique THIBOUST

Pouvoirs : de Bernard PUYENCHET à Marie-Claude FRANCOIS, Agnès PENFORNIS à Emilie BOUNOUANE, Eric BRULE à Michel QUENTIN, Philippe FORGE à Pierre GIGOU, Patrick LAGE à Jean-Claude FRIESSE, Marie-Paule DOS REIS à Hervé BUISSON, Bertrand DE LACHEISSERIE à Jean-Pierre POIRIER, Claude FERET à Olivier DANIEL, Laure DE LA RAUDIÈRE à Philippe SCHMIT, Philippe MORELLE à Frédéric DELESTRE, Marie-Anne CHENESSEAU à Pascal RIOLET, Christine DAMAS à Richard PEPIN, Ingrid HEURTAULT à Martial LOCHON

Absents : Pascal AUBRY, Bruno BLANCHARD, Rebecca BRUNET, Jean-Luc JULIEN, Patrick PETREMENT

Nombre de conseillers en exercice : 55  
Nombre de conseillers présents : 37  
Nombre de conseillers votants : 50

Secrétaire de séance : Martial LOCHON

### DELIBERATION N°2025-112 FONDS DE CONCOURS AU PROFIT DE LA COMMUNE DE LES CHATELLIERS- NOTRE-DAME CONCERNANT LA REHABILITATION D'UNE FOSSE SEPTIQUE

Par délibération en date du 04 avril 2025, le conseil municipal de Les Châtelliers-Notre-Dame a sollicité un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche à propos de la réhabilitation d'une fosse septique de la Mairie.

Le plan de financement est le suivant :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20250519-DELIB25-112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2025  
Publication : 22/05/2025

| Dépenses   |                    | Recettes  |                    |                           |
|--|--------------------|---|--------------------|---------------------------|
| Nature   | Montant en € H.T.  | Financeurs  | Montant en € H.T.  | % du total de l'opération |
| Fabrication coffre en tôle protection moteur fosse | 1 336,00 €         | Commune de Les Châtelliers-Notre-Dame   | 668,00 €           | 6,16                      |
|  |                    | Communauté de Communes Entre Beauce et Perche (Fonds de Concours)                             | 668,00 €           | 6,16                      |
| Fosse septique de la mairie                        | 9 504,00 €         | Communauté de Communes Entre Beauce et Perche (aide à la Réhabilitation de la fosse septique) | 2 000,00 €         | 18,46                     |
|  |                    | Commune de Les Châtelliers-Notre-Dame   | 3 752,00 €         | 34,61                     |
|  |                    | Communauté de Communes Entre Beauce et Perche (Fonds de Concours)                             | 3 752,00 €         | 34,61                     |
| <b>TOTAL</b>                                       | <b>10 840,00 €</b> | <b>TOTAL</b>  | <b>10 840,00 €</b> | <b>100</b>                |

La commune devra assurer, par quelque moyen que ce soit, la publicité de l'aide financière de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.

En effet, il est rappelé dans le Règlement d'attribution des Fonds de concours à l'article 6 la disposition suivante : « *En contrepartie de la participation financière de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, les communes devront mentionner de façon explicite la participation de la CCEBP au financement du projet sur tous les supports papier ou numériques que la commune met en œuvre, en apposant le logo de la CCEBP lors de toute action de relations publiques visant à promouvoir l'opération* ».

Il est proposé de verser un fonds de concours à la commune de Les Châtelliers-Notre-Dame correspondant à 50 % du montant du reste à charge de la commune et pour un montant maximum de 4 420 € concernant le financement des opérations retracées dans le tableau ci-dessus.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'accorder un fonds de concours pour les opérations présentées dans le tableau ci-dessus au profit de la commune de les Châtelliers-Notre-Dame dans la limite d'un montant représentant 50 % du reste à charge de la commune et pour un montant maximum cumulé de 4 420 €
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et actes en rapport avec cette affaire

Rendu exécutoire compte tenu :  
De la réception en Préfecture le  
Et de la publication du

Pour extrait, certifié conforme  
Le Président, Philippe SCHMIT



Le secrétaire de séance

Martial LOCHON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20250519-DELIB25-112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2025  
Publication : 22/05/2025